Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges, le 1 DEC. 2017

Direction de la Légalité

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Affaire suivie par G.Bertrand-Mapataud
Tél. 05 55 44 19 41
Mèl :genevieve.bertrand-mapataud@haute-vienne.gouv.fr

Extrait de l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Lors de sa réunion du 30 novembre 2017, la commission départementale d'aménagement commercial a émis un avis favorable à la demande de permis de construire n° 087 011 17 A 0013 valant autorisation d'exploitation commerciale déposée en mairie de Bellac le 24 août 2017 par la Société « L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES » dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières 75015 Paris, représentée par M. Pierre LEBLANC, directeur Général, en vue de procéder à l'extension du magasin à l'enseigne BRICOMARCHE pour porter sa surface de vente de 3 414,30 m² à 6 811,14 m² soit une augmentation de 3 396,84 m². Ce projet consiste :

- à agrandir la surface de vente intérieure de 321,50 m², la surface extérieure de vente sous auvent de 44,14 m² et la surface de vente extérieure de 378,92 m²

- à créer un espace « bâti drive » composé d'un auvent d'une surface de vente de 882,85 m² et d'une surface de vente extérieure de 1 769,43 m²

Le texte intégral de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne et consultable sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Publications » « Recueil des actes administratifs » « Département de la Haute-Vienne »).

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,

Gérard JOUBERT